

ABONNEMENT

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

INSERTIONS

Saumur	
En an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Annonces,	la ligne.....	20
Réclames,	—	30
Faits divers	—	75

RÉSERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

AUX CATHOLIQUES DE SAUMUR

Quel que soit notre mépris pour l'injure et la calomnie, comme prêtres, nous nous faisons un devoir d'opposer une protestation aux insultes sans raison et sans mesure dont nos croyances et nos pratiques religieuses ont été l'objet de la part des journaux libres-penseurs et francs-maçons de Saumur.

Qu'une campagne électorale soit vive, qu'il s'y glisse quelques personnalités, il faudrait être naïf pour s'en étonner. Dans la chaleur de l'action, on n'est pas toujours libre de mesurer ses coups. Mais quel motif, quel prétexte invoquer pour mêler à nos luttes municipales et pour y profaner le nom très auguste de Jésus, le nom mille fois béni de Marie? Le blasphème n'est ni un argument ni une arme de combat; c'est la plus inutile comme la plus sanglante insulte à l'égard des croyants.

Quand on parle autant que les feuilles anti-religieuses de liberté de conscience, de liberté de pensée, il faudrait laisser à autrui la liberté de croire, de respecter et d'aimer.

Or, dans ces dernières semaines, il ne s'est presque pas écoulé de jour où, prêtres et fidèles, nous n'ayons été injuriés dans nos convictions et dans nos personnes: le Saint-Esprit, la sainte Communion, la Sainte Vierge, saint Joseph, tout ce que nous respectons et aimons, tout a été raillé et indignement bafoué.

Devant ces paroles sacrilèges, les injures personnelles qui nous sont adressées disparaissent et nous ne les relèverons pas.

Mais la conscience nous commande de repousser l'outrage fait à la Religion et à Dieu, et nous avons la conviction que cette protestation est l'écho des sentiments de tous les hommes honnêtes.

Respect à Notre-Seigneur Jésus-Christ!

Respect à l'Eglise!

Respect à tous les chrétiens sincères et fidèles à leurs devoirs!

BAUDRILLER, curé de Saint-Pierre.

ROY, curé de la Visitation.

RENOU, curé de Saint-Nicolas.

NOMBALLAIS, curé de Nantilly.

Feuilleton de l'Écho Saumurois

LE FILS DE L'ASSASSIN

PAR AUGUSTE VILLIERS

Deuxième Partie: L'expiation du Fils

X — LE CONSEIL DE FAMILLE
(Suite)

Le lendemain, à deux heures de l'après-midi, le conseil, sous la présidence de M. Martel, était réuni dans la salle réservée aux actionnaires.

Inutile de dire que M. Rémy et Mlle Armande n'étaient pas présents.

Les têtes blanches allaient délibérer et décider en dernier ressort sur l'avenir des jeunes gens.

Cela doit être ainsi; mais, comme les jeunes font souvent le contraire de ces décisions de l'expérience, et comme quelquefois ils ont raison!

N'est-ce pas à dire que tout le monde se trompe, à tout propos et à tout âge?

Le grave conseil se composait de graves personnages.

Il y avait M. Martel, comme nous l'avons dit; l'inévitable docteur, qui n'était pas un intransigeant... oh! non.

Mais il y avait aussi deux oncles maternels, un banquier et un rentier, gens qui reconnaissent pour dieu l'argent, mais enclins à donner raison à tous les préjugés.

Il y avait un cousin, un homme de quarante ans, qui aimait à passer pour voltairien, qui abominait les prêtres en paroles, mais qui se serait cru damné s'il avait mangé gras le vendredi.

Pourquoi? oh! il n'aurait pas pu le dire. Ses ancêtres faisaient comme cela, et il faisait comme ses ancêtres.

Pour libre penseur, il l'était... il le criait à tout propos, mais il ne l'était qu'en paroles et peut-être en écrits... en exemple, jamais.

Nous en rencontrons tous les jours comme cela.

Du côté paternel, il y avait un parent éloigné, sans prétention, sans avis, un bulletin blanc, comme disait le docteur, et enfin un marin en retraite, très grossier et très disposé à tout commettre, mais à ne rien passer aux autres.

Un « tout pour moi, et Dieu pour tous ».

Armande, qui connaissait les parents, ne se faisait pas d'illusion, et cependant M. Martel espérait encore.

Le digne homme, dont le cœur allait au-devant de ce qui était grand et beau, ne pouvait croire à la petitesse.

Lorsque tout le monde fut placé, M. Martel prit la parole, et de sa voix la plus claire expliqua le but de la réunion.

Il fut écouté avec le plus profond respect.

Le banquier demanda la parole.

— Messieurs, dit-il, ce que nous venons d'entendre est grave et peut-être unique dans le siècle où nous sommes. Si je n'écoutais que ma première pensée, mon opinion ne serait pas tardive à se produire; mais il s'agit d'une question de bonheur pour l'enfant confiée à nos soins, et en même temps d'une question d'argent qui a bien son mérite.

L'argent, Messieurs, nous n'en parlerons pas; la situation de M. André Rémy lui est acquise par ses apports, et son talent, bien qu'il nous ferait défaut, peut être remplacé.

— Comme je le lisais encore aujourd'hui dans mon journal, il n'y a pas d'homme obligatoire; — tout le monde est remplacé par tout le monde; nne seule chose est difficile à con-

quérir, et c'est l'argent. Or, l'affaire est en bon chemin, et ce n'est plus la présence ou l'absence de ce brave jeune homme qui peut faire périr l'entreprise.

Je ne m'occuperai plus que de la question des convenances.

J'apprécie, plus que personne, la bravoure, le courage, le désintéressement d'André Rémy, ou plutôt de Jacques Vincent; mais, Messieurs, quoi qu'il fasse, il sera toujours Jacques Vincent; il sera toujours le fils de l'assassin du pauvre Armand Martel, le père de notre chère pupille.

Je ne puis, et la société ne peut admettre que la fille de la victime pose sa main dans celle du fils de l'assassin de son père!...

Après cette tirade, préparée d'avance, et qui obtint un certain succès, le banquier s'essuya le front et attendit.

Ce fut le docteur qui répondit.

— Je sais bien, dit-il, que la question est épineuse; mais, enfin, supposons que le mariage se fasse; supposons que quelques personnes crient après nous? Que nous importe?... nous aurons fait deux heureux; cela ne vaut-il pas tous les préjugés du monde? Voyons, Messieurs, ce garçon honnête est-il

LA LETTRE DU SAINT-PÈRE

La Correspondance nationale publie la note suivante :

« Le Saint-Père vient d'adresser aux six cardinaux français, dont on n'a pas oublié la déclaration aussi modérée dans la forme qu'énergique dans le fond, une lettre de félicitations. Dans cette lettre, il signale les divers faits déplorables, récemment arrivés, qui ont attristé les catholiques, et il s'élève contre les hommes de parti qui ont répondu à l'Encyclique en redoublant d'acharnement impie.

» En face de ces tendances et de ces maux qui vont s'aggravant chaque jour, il n'a pas voulu garder le silence, car il eût pu sembler qu'il jugeât dignes d'approbation ou du moins de tolérance les ruines religieuses, morales, civiles, amoncelées par la tyrannie des sectes antichrétiennes. Il devait surtout des encouragements au clergé auquel on voudrait, contre la nature de sa vocation, imposer silence dans l'exercice même de son ministère, alors qu'il prêchait selon l'Évangile la fidélité aux devoirs chrétiens et sociaux. C'est du reste toujours pour lui une obligation pressante de parler dès qu'il s'agit d'affirmer son droit divin d'enseigner, d'exhorter, d'avertir, en face de ceux qui, sous le prétexte de distinction entre la religion et la politique, voudraient en circonscrire l'universalité.

» Cette première partie de la lettre pontificale détruira, sans retour, nous l'espérons, la supposition gratuite d'une divergence de sentiments et de pensées entre le Saint-Père et l'Épiscopat français. Il semble en particulier qu'écrivant cette lettre à la veille du jour où cinq évêques allaient être traduits devant le Conseil d'Etat pour avoir mêlé la religion à la politique dans l'exercice de leur ministère, Léon XIII ait voulu prendre leur défense, et ce n'est rien d'exagérer de dire qu'il est atteint et blessé autant qu'eux par la déclaration d'abus, qu'une singulière coïncidence a rendue publique le même jour que la lettre pontificale.

» Dans la seconde partie de sa lettre, le Saint-Père renouvelle le conseil qu'il a donné aux catholiques d'accepter le pouvoir constitué et existant, c'est-à-dire la République, comme ont été acceptés en France le premier Empire et les autres pouvoirs soit monarchiques, soit républicains, qui se sont succédé jusqu'à nos jours. Les souvenirs historiques auxquels le Saint-Père a fait allusion pour expliquer sa pensée indiquent en même temps avec précision la nature de l'acceptation à laquelle il convie les catholiques. Pour ne parler en effet que du dernier de ces gouvernements disparus, les monarchistes, qu'ils fussent ou non des catholiques, ont accepté le second Empire, en

ce sens que pendant toute la durée de ce régime ils sont demeurés soumis aux lois et qu'ils n'ont point eu recours à l'insurrection. Mais ils n'ont jamais renoncé à leurs espérances ni au droit d'en préparer la réalisation par tous les moyens que la légalité laissait à leur disposition. Assurément le Saint-Siège, toujours immuable dans ses doctrines, ne saurait demander aux monarchistes une subordination plus entière vis-à-vis de la République que vis-à-vis d'un régime qui semblait également consacré par le suffrage populaire et sous lequel Pie IX avait daigné servir de parrain à l'héritier du Trône.

» Enfin le Saint-Père renouvelle avec insistance les conseils d'union qu'il avait précédemment adressés à tous les gens de bien, afin que leur action ne soit pas paralysée par leurs divisions. Il les exhorte, suivant la parole de l'Évangile, à chercher d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et il leur promet que le reste leur sera accordé par surcroît. Ces conseils seront écoutés et obéis par les monarchistes, qui sont en même temps des catholiques, avec d'autant plus d'empressement qu'ils ne feront par là que se conformer aux sages instructions qui leur ont toujours été données d'autre part. Ils continueront à mettre ces conseils et ces instructions en pratique comme ils l'ont toujours fait jusqu'à présent. Et pour témoigner de leur esprit de conciliation ils se prêteront à tous les sacrifices qui ne seraient pas incompatibles avec leurs principes et avec leur fidélité.

La police comme en Belgique

Ce n'est pas Bruxelles, c'est Liège qui a été, l'autre semaine, un « petit Paris ».

Les malfaiteurs internationaux de l'anarchie ont, dans cette ville, « travaillé » à la fortite.

Le lendemain même de leur dernier attentat, les sept gredins qui composaient la bande étaient sous les verrous. Arrêtés par la police, mis au secret, ils ont avoué leurs crimes. L'instruction est conduite régulièrement, et, lorsqu'ils passeront en jugement, ce sera certainement sans que les Chambres aient voté contre ces criminels de droit commun, des lois spéciales qui, d'ailleurs, ne servent pas à grand'chose.

Ce qui se passe à Liège montre que nous pouvons, dès maintenant, souhaiter que la police se fasse — peut-être, un peu plus tard, que la justice se rende — à Paris comme en Belgique.

Il est difficile d'oublier, pour le passé, que l'arrestation de Ravachol a été due, non à la police, mais à la perspicacité d'un garçon marchand de vins désormais célèbre ; — pour le présent, que les auteurs de l'explosion du boulevard Magenta sont peut-être recherchés, mais à coup sûr introuvables.

Depuis quinze jours, de malheureuses victimes agonisent sur un lit d'hôpital et subissent d'atroces tortures.

Où sont les assassins ? Personne n'en sait rien, et, qui pis est, personne ne paraît se soucier beaucoup de le savoir.

Les journaux bien informés disent que c'est un nommé Pini qui a fait le coup, à moins que ce ne soit un nommé Mathieu. La police cherche, dit-on, Mathieu qu'un magistrat relâchait naguère, et voudrait savoir où est Pini. Elle ne trouve ni l'un ni l'autre.

Administrativement, Pini devrait être au bague de Cayenne. Peut-être ce condamné maugue-t-il à son devoir de présence. De Londres, Mathieu proteste, dans le *Figaro*, de son innocence.

M. Lozé cherche Mathieu, il ne trouve pas Pini. Un petit voyage à Liège lui apprendrait peut-être qu'il ne faut pas se fier uniquement au hasard pour découvrir les assassins. Le hasard n'a pas toujours toutes les complaisances désirables.

Pendez-vous!!!

Les élections municipales du 4^{er} mai 1892 inaugurent une période nouvelle.

En beaucoup d'endroits, les catholiques se sont affirmés — et ils ont triomphé.

Plusieurs *Frères des écoles chrétiennes* et des *Prêtres* sont élus.

La lutte, comme on voit, s'est transportée dans un nombre important de villes et de communes sur le terrain exclusivement catholique — en dehors de toute question de partis politiques.

Pendez-vous, Fr. !

La ville de Mende a élu, dimanche dernier, en tête de la liste, le supérieur du grand Séminaire de cette ville, M. l'abbé de Ligonès, conseiller municipal.

Voilà comment là-bas on comprend les choses !

L'évêque de Mende, on le sait, a été condamné comme d'abus et son traitement a été supprimé.

INFORMATIONS

LES OBSÈQUES D'HAMONOD

Les obsèques d'Hamonod, l'une des victimes du restaurant Véry, ont eu lieu hier au milieu d'une affluence considérable.

Le gouvernement et le Conseil municipal avaient offert des couronnes.

Le préfet de la Seine et le préfet de police, ainsi que de nombreux conseillers municipaux, assistaient à la cérémonie.

Le ministre de la justice s'était fait représenter.

Au cimetière, M. Sauton, président du Con-

seil municipal, a prononcé un discours dans lequel il a flétri les attentats des anarchistes.

COUPS DE CANNE À ÉPÉE

Un ouvrier typographe, nommé Hippolyte Boyer, a frappé dimanche, chez un marchand de vins de la rue de la Victoire, un chef d'équipe de l'imprimerie du *Voltaire*. La victime, nommée Tessier, est dans un état alarmant. Boyer a été arrêté.

A la même heure, à Clichy, un chiffonnier, nommé Miclard, frappait aussi d'un coup de canne à épée dans le ventre un sieur Bazile Combe, âgé de trente et un ans. Combe a été tué sur le coup. Miclard s'est constitué prisonnier.

CHION-DUCOLLET

Le petit tyranneau de la commune de la Mure, que beaucoup de gens croyaient depuis longtemps révoqué de ses fonctions de maire, vient d'accomplir un nouvel exploit.

Les électeurs ayant montré peu d'enthousiasme pour la liste municipale qu'il patronnait, et lui-même n'ayant été élu que tout juste à la majorité d'une voix, M. le maire avait interdit, dimanche, aux habitants de circuler sur la place de la mairie qui est le seul endroit de la ville où l'on puisse se promener.

Mais M. Chion-Ducollet est opportuniste, et cela suffit pour qu'il puisse prendre tous les droits.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Succès des Conservateurs

La *Petite Loire* fait ressortir le succès des conservateurs dans les dernières élections.

Voici sa récapitulation pour les trois sections :

Républicains.....	1,142 voix.
Indépendants.....	1,104 —
Différence.....	38 voix.

On nous accordera bien que si les *Dépendants*... de l'administration avaient eu leur indépendance, ce faible écart des conservateurs eut disparu, et les républicains eussent été complètement battus.

Ce résultat est dû aux efforts des conservateurs, efforts couronnés de succès constatés par nos adversaires. C'est de bon augure pour l'avenir.

Était-ce la peine de parler avec tant de tapage de veste et d'écrasement ?

Le *Patriote de l'Ouest* donne ainsi qu'il suit le résultat du scrutin de ballottage à Saumur :

responsable du crime de son père ? Cette jeune fille innocente doit-elle subir la peine d'un autre ? Ils sont jeunes et ils s'aiment ; mettez-vous à leur place, et demandez-vous si, à leur âge, les préjugés qui vous semblent si terribles vous eussent arrêtés ?

Vous qui êtes, j'en suis certain, contre le divorce, ayez donc la force d'être pour le mariage !

Le docteur fut applaudi pour la forme, et la parole passa au rentier, qui répéta en mal ce qu'avait dit le banquier.

Puis le cousin, le voltairien, envoya son petit discours.

— Pour moi, Messieurs, je dois vous dire que je fais fi de l'opinion religieuse dans cette affaire ; mes principes sont bien connus ; je me moque des préjugés et des qu'en dira-t-on ; je demande le bonheur de tout le monde, et je verrais le mariage de nos deux jeunes gens avec plaisir complet... mais...

Il y avait un mais.

— Mais ce mariage est tout simplement impossible.

— Pourquoi ? demanda le docteur, qui ne s'attendait pas à la conclusion.

— Pourquoi ? Vous le demandez ? Mais

parce qu'il est impossible, et cela suffit.

— Il y a au moins un motif.

— Il n'y en a pas besoin ; et je m'étonne d'une chose, c'est que la question ait pu être posée.

Le mari, contrairement à ce qu'on pouvait attendre de lui, fut calme, posé, et presque logique ; il parla de Dieu, de la sainte Vierge, des habitudes, et conclut que cette fille n'en mourrait pas et trouverait un autre mari.

Restait le parent éloigné qui vivait à la campagne. Il se fit prier pour donner son avis et, finalement, accoucha d'un : — Je suis un peu de l'avis de tous ces Messieurs ! Je demande de procéder au vote par *oui* ou par *non* ; ce sera le plus simple.

— Vous avez raison, reprit M. Martel ; mais, dans une question qui intéresse le bonheur du seul être que j'aime au monde, je veux savoir à quoi m'en tenir sur ceux qui sont mes amis ou... des indifférents. — Je vote *oui*.

— Et moi aussi, dit le docteur.

Les autres se levèrent.

— Monsieur Martel, dit le banquier, votez donc seul, et faites comme vous l'entendez ; nous votons tous *non*.

Le parent éloigné ajouta :

— Je suis de l'avis de ces messieurs.

Ce n'était pas compromettant.

Quelques minutes après, André Rémy et Armande, mus par le même sentiment de curiosité, entraient dans la salle où restaient seuls le docteur et l'aveugle.

— Eh ! bien ? demanda Armande la première.

— Refus ! dit M. Martel.

— Je m'en doutais, père ; aussi ne suis-je pas surprise.

— Et vous, mon ami, que décidez-vous ?

— Moi, dit Jacques, je pars pour l'Amérique ; je vais prendre la direction de la succursale et essayer de la faire fructifier, ce sera travailler encore pour vous. Dans huit jours je serai au Havre. Je vais donc vous dire adieu.

— Non, dit Armande, mais au revoir.

— Que voulez-vous dire ?

— Qui sait ! fit-elle avec un de ces sourires qui font entrevoir des mondes inconnus.

Le jeune homme serra la main de M. Martel, jeta un regard à Armande, un regard qui disait mille choses, tout son amour, tout son chagrin, tout son espoir ; il fit un geste d'ami-

tié au docteur et sortit pour cacher son émotion.

— Père, dit Armande au vieillard, est-ce loin l'Amérique ?

— Deux mille lieues, ma fille.

— Bon, cela se fait en douze jours ! C'est un voyage d'agrément.

FIN DE LA DEUXIÈME PARTIE

(A suivre.)

Un Monsieur, tenant à la main un joli chapeau de dame, court de toute la vitesse de ses jambes.

— Qu'y a-t-il donc d'extraordinaire ? esclame un ami qu'il rencontre sur son chemin.

— Rien ! rien ! répond le coureur sans s'arrêter.

— Mais enfin, pourquoi aller si vite si l'il n'y a rien ? reprend l'ami qui redoute un malheur et s'est mis à courir, lui aussi.

— Laisse-moi je t'en prie, j'ai acheté un chapeau tout nouveau pour ma femme, et je veux arriver à la maison assez tôt pour lui donner avant que cette mode ait passé, adieu.

Saumur. — MM. Poidevin, ancien adjoint; Pannier, peintre; Bribard, candidat ouvrier, républicains, élus.

MM. le docteur Besnard et Poisson, républicains indépendants, élus.

C'est ainsi qu'on écrit l'histoire.

A ce sujet, disons que M. Bribard, à qui l'on a donné, en dernier lieu, la qualification de « candidat ouvrier », est bien un chef-ouvrier, comme le sont du reste plusieurs des candidats portés, sur les deux listes, au premier tour de scrutin.

ELECTEURS,

Vous nous avez envoyé siéger au Conseil municipal; nous vous en exprimons nos plus vifs remerciements.

Amis et adversaires peuvent également compter sur notre concours.

BESNARD,

Conseiller de la 3^e section.

POISSON,

Conseiller de la 4^e section.

CHAMBRE DES NOTAIRES

La Chambre des Notaires de l'arrondissement de Saumur a été composée le 5 mai, pour l'exercice 1892-1893, de la manière suivante :

MM.

Bourdais, à Gennes, président.

Guéret, à Brain, syndic.

Tessier, à Doué, rapporteur.

Brac, à Saumur, secrétaire.

Brevet, à Tigné, trésorier.

Gautier, à Saumur, et Pasquier, au Puy-Notre-Dame, membres.

ARMÉE TERRITORIALE (Classes 1878 et 1879)

INFANTERIE

Sont convoqués :

Du lundi 16 mai au dimanche 29 mai, les hommes affectés aux bataillons autres que les deux premiers, ainsi que tous ceux qui sont affectés au dépôt.

GÉNIE

Sont convoqués :

Du lundi 16 mai au dimanche 29 mai, les hommes appartenant aux compagnies de numéros pairs et aux compagnies de dépôt.

LA LUNE ROUSSE

Nous avons eu, le 26 avril, commencement de la lune rousse. Le 11 mai, nous aurons pleine lune et éclipse partielle. Le 26 mai, fin de la lune rousse.

La lune de mai, qui préoccupe tant les cultivateurs, sera effectivement éclipsée presque totalement mercredi 11 mai, et le phénomène sera bien visible s'il pleut au temps. L'entrée dans la pénombre aura lieu dès 8 heures 5 minutes; mais c'est à 9 heures 19 minutes qu'il aura lieu l'entrée dans l'ombre. A 9 heures 38 minutes, il y aura un quart dans l'ombre, la moitié à 9 heures 58 minutes, les trois quarts à 10 heures 22 minutes.

La phase maximum se produira à 11 heures 2 minutes. Presque tout notre satellite sera alors éclipsé; la grandeur de l'éclipse est en effet de 0,953, le diamètre de la lune étant 4. Phases descendantes : les trois quarts à 11 heures 43 minutes, la moitié à 12 heures 6 minutes, le quart à 12 heures 27 minutes, dernier contact, 12 heures 45 minutes.

L'observation tombe donc à des heures commodes pour les curieux de ce spectacle astronomique.

Etat civil de la ville de Saumur

MARIAGE

Le 9 mai. — Ernest-Alphonse Michoux, charpentier, a épousé Marie-Eugénie Trudeau, sans profession, tous deux à Saumur.

DÉCÈS

Le 9 mai. — François-Arsène Bouteaux, veuve de Louis Guaspin, 86 ans, rue des Capucins.

Le 10. — Victorine Morisseau, épouse de

Eugène Lemoine, propriétaire, 46 ans, rue Bodin.

ANGERS

Trente-cinq membres du Conseil sont élus. Il restera à élire le 36^e, en remplacement de M. le Dr Guignard dans la section pour laquelle l'ancien maire n'aura pas opté.

Au point de vue de l'opinion politique, le Conseil se décompose ainsi :

8 membres de la droite;

27 républicains de toutes nuances.

Et maintenant, attendons la nomination du maire et la nouvelle majorité à l'œuvre.

CHOLET

1^{re} section : MM. Loyer, Sourice, Gaultier, conservateurs; Menu, républicain, élus. — 2^e section : Cinq socialistes élus.

Le Conseil se compose de 11 socialistes, 8 conservateurs et 8 républicains.

AVIS AUX FARCEURS

Un certain nombre d'imbéciles et de désœuvrés, ne sachant comment passer leur temps, s'amusent à écrire des lettres anonymes, à l'adresse de certaines personnes qu'ils prennent plaisir à effrayer en les menaçant ou en les prévenant qu'ils allaient les faire sauter.

D'autres s'amusent à jeter des pétards sur la voie publique ou non loin des habitations.

Il est bon que ces imbéciles ou ces farceurs sachent que leurs écrits ou leurs paroles et leurs actes peuvent leur coûter cher.

En effet, le tribunal correctionnel du Havre vient de condamner à six mois de prison le nommé Gustave Brosse qui avait dit à une débitante qui lui refusait une aumône : « Je ferai sauter votre boîte. »

COURSE VÉLOCIPÉDIQUE

Notre confrère la *Revue des Sports* avait ouvert entre tous ses lecteurs un grand concours à l'effet de choisir, comme parcours de la course qu'il doit organiser, le meilleur itinéraire envoyé.

Ce concours donnait comme seule condition un trajet comprenant de 700 à 1,000 kilomètres.

Naturellement, les concurrents furent nombreux et nombreux également furent les projets envoyés.

Après examen des divers plans de la future course, le jury a choisi celui envoyé par une de nos plus érudites velocewomen, M^{me} Le Hardelay.

Voici l'itinéraire en question : Paris-Nantes et retour par : Versailles, Melun, Fontainebleau, Pithiviers, Orléans, Blois, Tours, Saumur, Angers, Nantes, Segré, Laval, Mayenne, Domfront, Caen, Pont-l'Évêque, Rouen, Nantes et Paris.

La date de cette course n'est pas encore fixée.

LE CRIME DE SAINT-PATRICE

Nouveaux détails.

Un correspondant écrit au *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Je vous faisais pressentir, dans ma dernière correspondance, une nouvelle descente du parquet de Chinon. Elle a eu lieu, samedi dernier; après une station très courte à l'*Hôtel du Paisan*, tenu par M. Juteau, où avait été, lundi 2 mai, déposé le cadavre du père Badillé, les magistrats se sont rendus sur les lieux.

« Là de nouvelles constatations ont été faites. « Le drame a été reconstitué dans ces diverses phases.

« On a opéré l'autopsie du chien, ce qui a permis d'extraire la balle logée dans le crâne de cet animal. C'est une balle de pistolet.

« Une coïncidence a frappé l'esprit du parquet. Il paraît qu'un nommé G... carrier, a disparu depuis le jour du crime.

« Le signalement de G... a été envoyé dans plusieurs communes du département. Avant son départ, G... a laissé dans une maison un paquet de linge et son livret militaire.

« Il possédait, au surplus, dit-on, un pistolet.

« On comprendra que nous ne disions pas le nom de cet individu.

« Des soupçons pèsent sur lui. Quant à Vallée, il est toujours à la disposition du parquet, à la maison d'arrêt de Chinon.

« Il ne tient toujours; mais il ne peut donner vaguement l'emploi de son temps, durant la soirée du crime.

« Si G... est arrêté, on le confrontera immédiatement avec le cadavre du père Badillé.

« On se rappelle que Vallée resta impassible.

« A bientôt de nouveaux détails. »

TOURS. — L'inauguration du service téléphonique, entre Paris et Tours, a eu lieu dimanche matin, en présence des diverses autorités de la ville invitées par l'administration municipale.

NIORT. — Dans la nuit de vendredi, les époux Nieul, entrepreneurs de maçonnerie, se sont asphyxiés à l'aide d'un réchaud de charbon.

An moment où l'on est entré dans leur chambre, le sieur Nieul avait cessé de vivre; la femme a été rappelée à la vie.

On ignore les motifs qui les ont poussés à cet acte désespéré.

TRIBUNAUX

LE PROCÈS DE LAVAL

Jedi dernier, une foule considérable se pressait dans la salle du tribunal correctionnel de Laval pour assister au procès intenté, sur la plainte de M. Chauvin-Servinière, député, à M. Le Breton fils.

On se rappelle que ce dernier, rencontrant M. Chauvin-Servinière, le vendredi 25 mars, l'avait frappé de sa cravache après lui avoir fait avouer qu'il était l'auteur de l'article publié par *l'Avenir de la Mayenne* du 20 mars, contenant cette phrase : « M. Le Breton, sénateur, vous le savez, est capable de tout. »

M. Chauvin-Servinière, qui s'était porté comme partie civile, avait choisi pour avocat M^e Dominique.

L'accusation a été soutenue par M. Dérivière-Desgardes, procureur de la République.

M. Le Breton fils avait confié sa cause à M. Carrel, du barreau de Caen.

M. Dominique, et après lui le ministère public, se sont efforcés d'atténuer la portée de l'injure adressée à M. Le Breton, sénateur, dans l'article de *l'Avenir* qui a provoqué l'incident du 25 mars.

Ils ont tenté de justifier ainsi M. Chauvin-Servinière d'avoir préféré poursuivre M. Le Breton fils en police correctionnelle plutôt que de lui demander une autre réparation des coups de cravache qu'il avait reçus.

Bien rarement il a été donné aux habitués du Palais d'entendre une plaidoirie aussi élevée, aussi chaleureuse, aussi irréfutable que celle de M^e Carrel. Elle a produit une impression profonde.

L'éloquent défenseur de M. Le Breton fils n'a point cherché à lui épargner une condamnation inévitable; il n'a même pas réclamé pour lui le bénéfice de la loi Bérenger, s'en rapportant entièrement au tribunal pour la fixation de la peine. Il a tenu seulement à montrer à quel sentiment élevé, généreux, avait cédé son jeune client lorsqu'il avait frappé l'insulteur de son père.

Il y a pleinement réussi.

Le tribunal, après en avoir délibéré, a rendu un jugement dans lequel, après avoir énuméré les faits connus de nos lecteurs, il est constaté :

1^o Que M. Le Breton fils a frappé M. Chauvin-Servinière, et que celui-ci, ayant saisi la canne de M. Mitre-Deslandelles qui l'accompagnait, a menacé M. Le Breton fils.

2^o Que celui-ci lui cria alors : *N'approchez pas, ou je vous assomme!*

3^o Que si regrettables que soient les faits reprochés au prévenu, il y a lieu de lui tenir compte des sentiments d'affection filiale qui l'ont fait agir.

Le jugement reconnaît de plus que M. Chauvin-Servinière a éprouvé un dommage dont il lui est dû réparation.

M. Le Breton fils a été condamné à 100 francs d'amende, 1 franc de dommages-intérêts et aux dépens (avec application de la loi Bérenger).

Voilà, dit le *Courrier du Maine*, des débats et un jugement qui font plus d'honneur au condamné qu'au plaignant.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 9 mai 1892.

La Bourse paraît vouloir sortir de la réserve momentanée que lui inspirait la crainte d'un

1^{er} mai plein de menaces. Tout s'étant passé mieux qu'on n'eût pu l'espérer, le marché a pris une plus grande animation.

Le 3 0/0 ancien s'avance à 97.42; le nouveau à 97.57 et le 4 1/2 à 105.30.

La Rente Italienne remonte à 90.45. On ne met pas en doute que la crise italienne ne soit résolue prochainement et que la politique des économies ne doive prévaloir.

L'Extérieure par suite des rachats du découvert passe de 59 7/16 à 60 3/4.

La rente 3 0/0 Portugaise a des tendances très accentuées à la hausse, car on espère arriver à la conclusion d'un emprunt qui complètera le système de garanties qui doit assurer le service en or de la dette au dehors.

La baisse du Rouble à Berlin à 214 après 217 fait reculer le Nouveau Russe à 76 7/16 et l'Orient à 70.

L'action de la Banque de France se traite au comptant à 4,440. Il n'y a pas à douter que la majorité se ralliera aux conclusions du rapporteur de la commission qui est d'accord avec le gouvernement.

Le Crédit Foncier semble devoir dépasser prochainement le cours rond de 1,210.

La Banque de Paris se raffermi à 645 à mesure qu'on se rend compte de sa situation réelle. Avec une réserve de 30 millions et l'importance des capitaux qu'elle peut mettre en mouvement elle est appelée à jouer un rôle prépondérant dans les opérations financières en préparation.

Le Crédit Lyonnais est en progrès marqué à 782. Il s'applique à étendre ses opérations de banque et d'escompte en faisant une part plus large à ses réserves suivant le principe préconisé par M. Germain.

La Société Générale a des demandes au comptant à 470 fr. La fixité de son dividende en fait un placement recherché par l'épargne.

L'action du Comptoir des Fonds Nationaux progresse régulièrement et reste demandée sur le cours de 680 fr.

La Société Le Crédit, dont l'assemblée du 3 mai a renouvelé le conseil d'administration et approuvé les comptes de la précédente administration, procède à sa réorganisation intérieure et tient en préparation de nouvelles affaires.

Les Chemins Economiques valent 402.50.

Informations financières. — La nouvelle de la nomination de M. Bauer comme directeur de la Banque de Paris et des Pays-Bas est accueillie avec faveur dans le monde de la finance.

AVIS

Une jaquette de dame a été perdue jeudi dernier à la fête de la Saint-Georges. La réclamer chez M. MARQUOIS, 45, place de la Bilange.

Dernières Nouvelles

Paris, 10 mai, 12 h. 15 soir.

M. Véry, l'une des principales victimes de l'explosion du restaurant qui porte son nom, est mort la nuit dernière, à minuit 40.

M^{me} Véry, sa malheureuse femme, qui était présente, a dû être emportée, moitié folle, dans une salle voisine.

Une décision sera prise aujourd'hui au sujet des obsèques de l'infortuné. HAVAS.

Parmi les produits d'élite adoptés par le public élégant, nous devons citer en première ligne « LA DIAPHANE ». D'une composition toute spéciale, cette poudre de riz donne discrètement au teint une fraîcheur et une pureté éclatantes et exerce sur la peau une action absolue hygiénique. M^{me} Sarah Bernhardt a consacré ce remarquable produit en lui accordant son éminent patronage.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul
et dans toutes les bonnes Pharmacies.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

ARTICLES DIMINUÉS

Sucre.
Café.
Bougie.
Chocolat
Conserves.
Sirops.
Vin rouge.
Vin blanc.
Rhum.

Expédition franco à domicile par commande de 50 fr., Sucre excepté.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

Étude de M^e F. COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11.

D'un jugement rendu par défaut par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 11 février 1892, enregistré;

Au profit de M. Jean-Baptiste Henriot, cavalier de manège, demeurant à Saumur, rue Beurepaire,

« Admis au bénéfice de l'assistance judiciaire par décision du bureau de Saumur, en date du 11 novembre 1891 »,

Contre Madame Léonie Viriot, son épouse, cultivatrice, ci-devant à Pont-à-Mousson, et actuellement sans résidence ni domicile connus en France,

Ledit jugement signifié à la dame Viriot, par exploit de Leboucher, huissier à Saumur, en date du 2 avril 1892, enregistré :

Il appert : Que ledit sieur Jean-Baptiste Henriot a été déclaré divorcé d'avec son épouse, sus-nommée.

La présente insertion est faite en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, en date du 4 mai 1892, enregistrée, en conformité de l'article 247 § III du Code civil, modifié par la loi du 21 avril 1886.

Pour extrait certifié conforme par l'avoué soussigné.

Saumur, le 7 mai 1892.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

Par adjudication
Le MARDI 17 MAI 1892, à 1 heure,
A Saumur, en l'étude de M^e LE BARON, notaire,

Une Petite Propriété
A Saumur, entre la route de Varrains et la ligne du chemin de fer,

Comprenant : jardin entouré de murs, d'une superficie de 12 ares, dans lequel se trouve une maisonnette ; à la suite de ce jardin, une vigne, contenant 18 ares.

MISE A PRIX : 5,000 fr.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

Étude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

A VENDRE OU A LOUER

MEUBLÉ OU NON MEUBLÉ
L'HOTEL de la GARE

Situé à Montreuil-Bellay, avenue de la Gare,

Consistant en :

MAISON, comprenant : au rez-de-chaussée, salle de billard, salle de café, salle à manger, cuisine, vestibule avec escalier pour desservir les étages supérieurs ; au premier étage, cinq chambres à coucher avec cabinet d'aisance à l'anglaise ; au second étage, mansarde, cinq pièces et petite décharge ; cour, terrasse et jardin, le tout d'une superficie de 915 mètres carrés.

Cet hôtel de construction récente est très bien achalandé.

Jouissance de suite. — Facilité de paiement

S'adresser à M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

Corsets sur Mesure ET CORSETS AVEC SUPPORTS

Pour jeunes Filles.

M^{me} V^e CHATELAIN, 18, Grand'Rue, Saumur.

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT

Avenue de la gare de l'Etat, n° 4.

S'adresser à M. SARGET, rue Saint-Lazare, 14.

Étude de M^e GEORGES FERRIÈRE, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques

Sans attributions de qualités, après le décès de M^{me} MARTIN,

Le JEUDI 12 MAI 1892, à 1 heure de relevée, à Saumur, rue des Moulins.

Il sera vendu : bois de lit, armoire à linge, tables, table de nuit, chaises, literie, linges de corps et de ménage, garde-robe de femme, montre en argent et menus bijoux, batterie de cuisine, vaisselle, verrerie et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

UNE MAISON De Commerce

A Saumur, rue de la Tonnelles, n° 46, louée à M. LEPAGE.

Belle MAISON neuve

A Saumur, rue Farjeau, n° 3, Avec cour, remise et dépendances, occupée par M. Lacroix.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1894

VASTES MAGASINS

32 mètres de façade, d'un seul tenant, Occupés par le Grand Bazar, Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17.

S'adresser à M^{me} DAVEAU, au Grand Bazar. (235)

A VENDRE

30, Quai de Limoges,

Un Piano droit, un grand secrétaire, une grande Bibliothèque, fauteuils et vaisselle.

A VENDRE

Une Belle Toue de Pêche

Avec un beau sentineau, une cabane et tous ses accessoires.

S'adresser à M. BEUROIS, rue du Petit-Pré, 5. (290)

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4°

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE. AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille ; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

Première édition : trois mois, 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

A LOUER MAISON

Rue de Bordeaux, 15,

Actuellement occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'École de cavalerie.

Avec beau jardin bien affrutté et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

A VENDRE

Maison avec beau Jardin

Situés rue Saint-Lazare, 32.

S'adresser, pour visiter, 6, rue du Temple.

Chambre Garnie à Louer

Rue Duplessis-Mornay

En face chez les Frères.

GRANDE QUANTITÉ

De Moellons à Vendre

S'adresser à M. BOUVET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

UN MÉNAGE sans enfant demande place.

S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME, 30 ans, demande place cocher ou valet de chambre, connaît service de table.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE UN APPRENTI, âgé de 18 ans, Confiseur-Chocolatier, 20, rue Saint-Jean.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau : DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÈRE DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LÉONORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par correspondance.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUYÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous avons l'avantage de prévenir notre clientèle que nous occupant d'une façon spéciale des Baptêmes, nous faisons maintenant les DRAGÉES à la Maison et à la MAIN.

LA QUALITÉ N'EST PAS DISCUTABLE
Spécialité de Brioche pour 1^{re} Communion.

Grande Liquidation

POUR CAUSE DE FIN DE BAIL

AU GRAND BAZAR

Tenu par DAVEAU, Doreur

Rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17

SAUMUR

Par suite de désaccord avec le propriétaire, le Grand Bazar, rues du Puits-Neuf, 14, et de la Cocasserie, 15 et 17, a décidé de LIQUIDER à des PRIX les plus réduits, le stock immense de marchandises garnissant ses VASTES MAGASINS.

Les Marchandises vendues ne seront pas remplacées.

Il se trouve en magasin plus de 500 GLACES des plus riches modèles de tous styles. Et une collection admirable de Gravures et Aquarelles de tous les Editeurs français et anglais devant appeler l'attention de tous les Amateurs. — OBJETS D'ART.

Liquidation sans Précédent

A SAUMUR

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Ducier, 38.

IMBERT FILS

SUCCESSEUR

Épicerie de choix, Comestibles, Primeurs, Vins et Liqueurs.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS

SPÉCIALITÉ DE CONFISERIE ET BOITES POUR BAPTÊMES
Collection des Modèles les plus nouveaux.

Livraisons à Domicile.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LÉON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

1, Rue Beurepaire

SAUMUR

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.